



### Sommaire :

- Les Conseils Municipaux du 2<sup>nd</sup> semestre 2021

- Etat Civil

\*\*\*\*\*

- Informations intercommunales

- Conseils pratiques

\*\*\*\*\*

- Informations des Associations

\*\*\*\*\*

- Le printemps

- Au revoir Noël !

\*\*\*\*\*

- Photos souvenirs



### Les Voeux du Maire

2021 une année en demi-teinte alternant périodes de quasi retour à la normale, grandes inquiétudes et annulations en cascade !

De la programmation des manifestations saisonnières de la commune au grand-public n'ont subsisté que le Printemps des Saveurs organisé par le Rotary Club, et notre grande Fête de la Soupe 2021... De beaux moments populaires, témoignant de l'envie d'être ensemble pour partager beaucoup de convivialité.

La programmation de la saison estivale, avec ses animations culturelles variées s'est déroulée sereinement ! Un été clément, des vacanciers nombreux, une pandémie en veilleuse, et enfin des retrouvailles conviviales en plein air offertes aux charlois pour fêter le 14 juillet...

Mais pour notre grande Brocante puis le Marché de Noël, le timing n'a pas été favorable. La reprise de la pandémie et les mesures de prévention sanitaire ont eu raison de nos projets. En annulant quelques jours avant, le Conseil Municipal a exercé sa responsabilité afin de ne pas exposer la santé des plus vulnérables et de préserver l'image du village qui par sa fréquentation élevée est un site à risque de cluster. La déception de nos partenaires artisans, commerçants, chineurs et antiquaires, a été grande... Les réservations étaient comblées bien avant la clôture, tous comptaient sur ce temps fort, nous les avons remboursés.

Pour notre budget communal ces renoncements ont un impact estimé à 14 000€ cette année, soit une perte de recettes cumulée de 34 000€ depuis mars 2020.

Si le repas de fin d'année offert à nos anciens n'a pas pu être collectif, les cuisinières talentueuses de l'équipe municipale se sont surpassées et ont tenu à le livrer à domicile.

Côté projets, après la rénovation de nos rues et parkings, la priorité sera maintenant donnée à la mairie, à l'église et à la rénovation d'un des appartements Cours Boirot Lacombe... le rythme sera fonction de nos capacités d'endettement et de remboursement. Pour en savoir plus, je vous invite à retrouver l'actualité de votre village au fil des pages du nouveau site internet charroux03.fr, que vous pourrez enrichir par vos illustrations, talents et idées.

*Toute l'équipe municipale, élus et agents, se joignent à moi pour vous adresser nos  
**Meilleurs Vœux 2022. Santé et Bonheur !***

### Contacts Mairie

29, Rue Grande  
03140 CHARROUX

Mélodie et Pascale vous accueillent :  
du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30  
et le vendredi de 8h30 à 10h00

Tel : 04 70 56 81 65  
Port : 06 33 62 14 36

Email : [mairiecharroux03@orange.fr](mailto:mairiecharroux03@orange.fr)

# Les Conseils Municipaux du 2<sup>nd</sup> semestre 2021

## Conseil Municipal du 25 juin 2021 :

- **VILLAGE REMARQUABLE**

La réception des travaux a été faite avec quelques réserves sur le stabex. Facturation globale terminée.

- **PARKINGS**

Le projet de faire payer les parkings cette année est suspendu suite retard des travaux. L'investissement est reporté à l'année prochaine. Le plan de circulation est mis en place début juillet afin que les camping-cars s'installent sur le terrain municipal près du point-tri/cimetière.

- **DIVERS ACTES ADMINISTRATIFS :**

Modification du compte de la Régie Manifestations / autorisation de signature de la convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques en fibre optique avec Auvergne Très Haut Débit / signature convention de télétransmission des actes avec la préfecture

## Conseil Municipal du 14 septembre 2021 :

- **AVIS FAVORABLE SUR LE SCOT DE SAINT-POURCAIN SIOULE LIMAGNE :**

Le Conseil Communautaire a lancé l'élaboration d'un Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) pour l'ensemble du territoire le 9 novembre 2017. Le diagnostic et la rédaction du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ont été menés avec les précédentes équipes municipales. Le PADD qui présente les orientations de la collectivité pour l'aménagement de son territoire et ses objectifs de développement pour les 20 prochaines années a été validé le 6 février 2020.

De nombreuses réunions de concertation/ateliers/débats ont été organisées tant avec les élus qu'avec les Personnes Publiques Associées (dont 4 réunions publiques et des registres mis à disposition de la population).

Tous les documents constituant le SCoT (rapport de présentation, PADD et DOO) sont maintenant soumis officiellement à l'avis des personnes publiques associées dont la liste est fixée par le code de l'urbanisme. Les communes membres de la Communauté de Communes sont ainsi invitées à se prononcer sur celui-ci dans un délai de 3 mois (courrier daté du 25/08/2021).

Le dossier du projet de ce SCoT est téléchargeable depuis le site internet de la Communauté de Communes :

***<https://comcom-ccpsl.fr/Le-SCOT.html>***

Après débat, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet présenté à l'unanimité.

- **FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES – PLAN DE FINANCEMENT**

Soutien de la Communauté de Communes à l'acquisition du tracteur KUBOTA par le biais d'un fond de Concours « Mise en valeur des communes » - Enveloppe 2021. Remboursement par l'assurance : 19 485,00 €.

<b>RESSOURCES</b>	
Fonds de concours Communauté de Communes	5 103,00 €
<b>Total des aides publiques</b>	<b>5 103,00 €</b>
Ressources propres de la Commune	33 297,00 €
<b>Total général T.T.C.</b>	<b>38 400,00 €</b>

- **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Le Conseil Municipal remplit collectivement l'enquête lancée par la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne « Faisons remonter nos besoins – nos projets ! »

- **MODIFICATION DE L'ENTREE D'AGGLOMERATION**

En accord avec le Conseil Départemental de l'Allier suite aux travaux sur la RD35, afin de sécuriser le carrefour avec la RD 383, la zone agglomérée sera étendue comme suit : - jusqu'au PR 0+265 de cette même route

- entre les PR 17+035 et 17+170 de la RD 35 voie adjacente à la RD 383.

Le Conseil Municipal valide les nouvelles limites de l'agglomération. Mr le Maire prendra l'arrêté correspondant pour le déplacement des panneaux d'agglomération sur la RD 35.

- **REMBOURSEMENT FRAIS LOCATAIRE**

Le logement du 1er étage gauche est loué depuis 20 ans par Mme Danielle MATHURIN et la commune n'a pas fait de travaux. La locataire a repeint la pièce à vivre ; le Conseil Municipal valide le remboursement des fournitures. Les factures présentées s'élèvent à 271,13 € T.T.C.

## Conseil Municipal du 14 septembre 2021 : (suite)

### • **ECLAIRAGE PUBLIC « RUE DES REMPARTS »**

Un avant-projet réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune adhère pour la compétence dont relèvent ces travaux. L'estimation des dépenses s'élève à **3 246 € T.T.C.** moyennant une participation communale au financement à hauteur de 660 € lors des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat.

### • **TRAVAUX ELECTRIQUES LOCAL « ROSE-THE »**

Suite au changement de locataire du local « Rose-Thé » 12, rue de la Corderie, la commune doit mettre aux normes le tableau électrique et poser 2 radiateurs. L'entreprise MAZEAU est retenue après réception des devis de deux artisans (ER Services pour 3 109,45 € TTC et **L. MAZEAU pour 2 758,80€ TTC**)

### • **CONVENTION CANTINE SCOLAIRE**

Adoption à l'unanimité du projet de convention avec la **S.A.R.L. Le Gourmet Fiolant** pour la fourniture et la livraison des repas pour le restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021/2022 au tarif de **3,90 € T.T.C. le repas enfant** et de **4,78 € T.T.C. le repas adulte.**

Les **prix du repas** sont arrêtés comme suit : - Repas enfant hors communes du RPI : 3,90 € T.T.C.  
- Repas adulte : 4,78 € T.T.C.  
- Repas enfant communes RPI : **3,35 € T.T.C.**

**La commune prenant en charge la différence soit : 0,55 € par repas**

### • **FORMATION AGENT**

Lors de l'embauche de Matthieu LARONDE, agent technique, un accord avait été convenu avec le SDIS de l'Allier pour le co-financement du permis poids-lourd. La somme de 850 € sera remboursée à l'agent (justificatif/facture TTC d'ECF PRO).

### • **Comptes Rendus de réunions et informations diverses :**

- modification de la répartition des classes au sein du RPI actée par l'inspecteur d'académie : L'école de Charroux regroupera 25 enfants de CE2 + CM2

- rejet de la demande de rupture conventionnelle de Mme CHASSAING Pascale vu le financement par la commune des indemnités de rupture conventionnelle et des indemnités chômage.

- M. GILIBERT Jacques - maire, et M. LARONDE Matthieu - agent technique, sont désignés référents « Ambroisie ».

- Archéologie préventive : des sondages intérieurs et sur le seuil d'entrée et devant les portes murées de l'église.

- Bâtiment du Musée : Après diagnostic, devis de l'entreprise Mazeau attendus pour réparer le problème d'étanchéité dans l'entrée, signalé par Sylviane MEUNIER.



## Conseil Municipal du 23 novembre 2021 :

### • **PROJET DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE**

Le bâtiment de la Mairie nécessite une restauration d'envergure. Le projet permettra le regroupement des services administratifs et de l'Agence Postale communale, la mise aux normes énergétiques incluant le changement de l'ensemble des menuiseries extérieures, ainsi que de nouveaux usages pour le 1<sup>er</sup> étage.

Le Conseil Municipal après visite complète du bâtiment envisage les travaux suivants :

- Rez-de-chaussée : Accueil Mairie et Poste + Espace de rangement pour les coffres + Salle du conseil + Bureau Maire + Bureau secrétariat + Mise en valeur de l'escalier
- 1er étage : Salle de repas pour le personnel communal + Salle d'archives ignifugée et/ou versement aux archives départementales + Locations meublées (4 studios)

Une consultation d'architectes sera lancée pour établir un avant-projet et une étude de faisabilité notamment du financement.

### • **GARAGE COMMUNAL**

Le Conseil Municipal a reçu 3 offres pour l'achat du garage communal situé 1, impasse Prennaire. 2 offres sont considérées comme similaires. la décision est remise à une prochaine séance.

## Conseil Municipal du 23 novembre 2021 :

### • STATION D'EPURATION : TRAVAUX D'ENROCHEMENT ET EQUIPEMENT COMPTEUR VOLUMETRIQUE D'ORAGE

- Des travaux d'enrochement dans le fossé de sortie de la station d'épuration sont indispensables. L'entreprise **MATP Terrassement** propose un devis d'un montant de **13 000 € HT** soit 15 600 € TTC. Le Conseil Municipal décide faire réaliser ces travaux par l'entreprise.

- Le rapport de synthèse de l'année 2020 réalisé par le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (B.D.Q.E.), indique que le déversoir d'orage de la station d'épuration communale doit être équipé d'un compteur volumétrique. Cet équipement réglementaire est **subventionné par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**. Un premier devis de la **Société ABC** (Montluçon) pour un montant de **7 736,82 € HT** soit 9 284,18 € T.T.C permet d'inscrire le plan de financement au budget assainissement 2022. Un devis complémentaire sera sollicité et les demandes de subventions réalisées.

RESSOURCES	
Conseil Département	5 415.77 €
<b>Total des aides publiques</b>	<b>5 415.77 €</b>
Ressources propres de la Commune	2 321,05 €
<b>Total général T.T.C.</b>	<b>7 736,82€</b>

### • CLARIFICATION DU LIBELLE DE LA DELIBERATION INSTAURANT LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE :

Attendu que la délibération n°04/2021 du 19 janvier 2021 modifiant la décision du 30 novembre 2020 ne présente pas toutes les indications nécessaires à la clarté des décisions prises.

Le Conseil Municipal, par sept voix pour et deux pouvoirs et une voix contre, décide :

- D'instituer sur le **secteur NS dénommé « Les Bassattes »** et comprenant les parcelles D205 à D213, **une taxe d'aménagement au taux de 5%**
- D'instituer sur **l'ensemble du territoire, hormis le secteur NS, une taxe d'aménagement au taux de 1%**
- D'exonérer en application de l'article L331-9, alinéa 2, dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation.

La présente délibération sera annexée au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

### • CLASSEMENT DES CHEMINS DE RANDONNÉE AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET RANDONNÉE (PDIPR)

Les agents du Conseil Départemental effectuent le recensement des chemins ruraux à préserver, dans ce cadre un inventaire complet a été réalisé avec Mr le Maire.

Au vu des objectifs du PDIPR, le Conseil valide l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux et procède aux mises à jour suivantes :

**DEMANDE la conservation au PDIPR** des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 1- chemin de Chalignat à Charroux
- 2- chemin du Rouat
- 3- chemin de Charroux au CD 183
- 4- chemin du Pré Rabillon
- 5- chemin des Juges de Paix
- 6- chemin de la Petite Varenne au Moulin Parot
- 7- chemin de Charroux à Jenzat (par Bellevue) renommé chemin de la Grande Varenne à Bellevue
- 9- chemin des Quatoliquants
- 10- chemin du Puits de Biode
- 11- chemin de Charroux à Ussel et 12- chemin de Lassagne sont réunis en un seul chemin renommé chemin du cimetière au lavoir via la Tannerie
- 13- chemin de la Petite Varenne
- 14- chemin de Taxat-Senat à Charroux renommé chemin de Senat à Charroux
- 15- voie communale n° 1 de Charroux à Gannat renommé chemin du Quart aux Quatoliquants et à l'Etang
- 16- chemin d'exploitation renommé chemin du Bois de la Garenne
- 17- chemin du Cornet
- 18- chemin des Ruilliers à Charroux

## Conseil Municipal du 23 novembre 2021 (suite) :

- 19- chemin de Naves à Charroux
- 20- chemin des Communaux
- 21- chemin de la Petite Varennes au Bois de la Garenne
- 22- chemin de Charroux à Bellevue

### - **DEMANDE l'inscription au PDIPR** des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 01-prolongement du chemin de Chalignat à Charroux déjà inscrit
- 05-prolongement du chemin des Juges de Paix déjà inscrit
- 07-prolongement du chemin de Charroux à Jenzat (par Bellevue) déjà inscrit et renommé chemin de la Grande Varenne à Bellevue
- 010-prolongement du chemin du Puits de Biode déjà inscrit
- 015-prolongement de la voie communale n°1 de Charroux à Gannat déjà inscrit et renommé chemin du Quart aux Quatoliquants et à l'Etang
- 020-prolongements du chemin des Communaux déjà inscrit
- 23- chemin du Cornet en limite de commune
- 24- chemin des Rosiers
- 25- chemin du Creux Mortier
- 26- chemin des Saulzues
- 27- chemin du Champ des Nids
- 28- chemin de Beaulieu à la Marc

### - **DEMANDE le déclassement du PDIPR** des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 8- chemin de la Chaume du Vent au CD 183

### • **COMPTES RENDUS DE REUNIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Achats d'un taille-haie pour 636,79 € H.T. et d'un souffleur de feuilles à 587,21 € H.T. chez Caille Motoculture à Broût-Vernet
- Intervention d'une balayeuse dans les rues pour 743 € H.T fin septembre
- Nouveau site internet : formation avec Net 15 pour élus et secrétaires de mairie le jeudi 25 novembre
- Mise en place du nouveau régime indemnitaire pour les agents de la commune (RIFSEEP)
- décision d'achat sur le budget 2022 pour 150€ de la remorque que Mme Claudette GUYON met à disposition de la commune depuis des années afin de stocker les chalets du Marché de Noël.

Découvrez  
le nouveau site internet  
de notre commune :  
<https://www.charroux03.fr>



## Etat Civil

### Mariages :

- MARTIN Cyrille, Michel et BERNARDINO Aline, le 07 Août 2021
- DOLAT Guy, Félix et GIRON Jacqueline, Marie, Louise, le 23 Octobre 2021

### Décès :

- Guy, Louis, Aimé JAUBERT décédé le 21 Septembre 2021, domicilié 5, rue des murs

# Renforcement du programme de travaux sur le réseau eau potable par le SIVOM Sioule et Boule

Lors de son assemblée générale du 14 décembre 2021, le comité syndical du SIVOM Sioule et Boule a voté des budgets primitifs d'un montant total de 11,5 millions d'euros pour 2022.

A l'unanimité, les tarifs de l'entretien des poteaux incendie et des contrôles d'assainissement non collectif pour les communes membres ont été maintenus.

Pour ce qui concerne l'eau potable, le **projet de renouvellement de 13 km de réseaux en 2022 pour réduire les fuites, implique une augmentation du prix de l'eau de 8 centimes par m<sup>3</sup> pour les abonnés**. La part fixe reste à 43,50 € HT pour un compteur de 15 à 20 mm de diamètre et la part variable passe de 1.71 à 1.79 € HT/m<sup>3</sup>.

Il est important de préciser que la redevance du SMEA (syndicat mixte des eaux de l'Allier passe de 0.13 € HT à 0.15 € HT en 2022. Les redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (prélèvement à la source et pollution domestique) restent stables.

Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup>/an, le montant total de la facture sera de 324.79 € TTC en 2022 contre 312.13 € TTC en 2021, soit une augmentation globale de 10 € TTC pour le SIVOM Sioule et Boule.

**5 nouvelles communes, Bègues, Chareil Cintrat, Echassières, Saulzet, Voussac rejoignent les communes qui avaient transféré la compétence assainissement collectif au SIVOM** en janvier 2020 (Ebreuil, Bellenaves, Chantelle, Fleuriel, Escurolles, St Priest d'Andelot). Pour les abonnés de ces communes, les tarifs seront lissés jusqu'en 2025 afin de converger vers une part fixe à 50 € HT (abonnement) et une part variable de 1,50 € HT/m<sup>3</sup> (consommation).

## Mémo Infos



et



### ► France Services :

Les ateliers informatiques reviennent  
**en janvier 2022.**

Vous souhaitez vous initier ou vous perfectionner aux techniques d'information et de communication ?

**Infos & inscription** au 04 70 58 43 65

**Tarifs** de 6€ à 30€

**Durée** d'une séance 1h30

Tout niveaux



### ► France Services itinérance

**Votre guichet unique, près de chez vous pour faciliter toutes vos démarches en ligne.**

Un service communautaire **gratuit et tout public.**

Retrouvez la tournée de l'itinérance en ligne sur le portail communautaire.

**Plus d'infos au 06 12 68 90 34**

## VACCINATION

La **plateforme téléphonique communautaire** est toujours à votre écoute pour vos prises de RDV de la 1ère à la 3ème dose au **04 15 40 09 04.**



A CHARROUX,  
les encombrants et épaves automobiles  
seront collectés

le **jeudi 10 mars 2022**

Contactez votre mairie pour tout  
renseignement et pour vous inscrire

## CONSIGNES

Les objets encombrants et épaves sont à déposer à l'extérieur de l'habitation, accessible au personnel de collecte, en-dehors des lignes électriques ou téléphoniques, des arbres, non apposés contre un mur et sans danger pour la circulation. Ils doivent être impérativement sortis la veille de la collecte.

# Informations des associations



## Nouvelles de la Bibliothèque municipale :

Romans, policiers, documentaires, nouveautés, BD, albums pour les plus jeunes....

Un grand choix s'offre à vous ! Et nous pouvons commander à la médiathèque départementale ce que vous ne trouvez pas.

Nous avons reçu en cadeau un grand nombre d'ouvrages qui s'ajoutent à notre fonds déjà très riche.

Un grand merci aux généreux donateurs !

A partir du 05 janvier nous vous recevons : le mercredi de 11h à 12h et le samedi de 14h30 à 16h.

N'hésitez pas à nous rejoindre ou à nous contacter... nous acceptons tous les volontaires amoureux des livres et de la lecture.

Vous pouvez également vous servir ou échanger des livres 24h/24h dans la boîte à livres située sous la halle.

**Sylviane Meunier, responsable de la bibliothèque (tél : 06 72 50 55 17)**



## Musée de Charroux et de son Canton :

5 Rue de la Poulallerie 03140 CHARROUX

L'Association du Musée de Charroux a contribué à l'animation estivale en organisant deux représentations théâtrales :

le seul en scène de Pierre Yvon, **Panache de TIM La Parade** et le spectacle musical de Claire Bard et Olivier Gitenait, **Tout ça pour ça**, des Détraqués, ainsi **qu'une déambulation historique** (sous la pluie) pour les Journées du Patrimoine. Et en automne s'est ouverte une exposition de peintures d'Isabelle Dujardin.

L'accueil tout l'été de Sophie, Gabrielle, Agathe, Natacha, a ravi les visiteurs.

Mais le grand nombre de visiteurs surpris par la richesse du Musée nous incite à rappeler que tout ce qui fait la valeur patrimoniale de Charroux date de l'époque où Charroux était un castrum gallo-romain du nom de quadrivium et de celle où Charroux était une ville avec deux églises, un couvent, un tribunal, un hôpital, une Grange de la Dîme où des **habitants de la capitale de la viticulture bourbonnaise** (plusieurs centaines de caves à vin) payaient leur impôt en raisin et en blé, c'est-à-dire depuis **1245, date à laquelle Charroux a reçu le titre et les droits de « ville franche » des mains d'Archambaud IX, Sire de Bourbon.**

Les 750 ans de la Charte de franchise furent fêtés en 1995 au Musée par les maires Jean Daubanay et Jean-Claude Robert en présence de toutes les autorités de l'Allier avec Jean Cluzel en tête. **Charroux a perdu son statut de ville en 1921** et n'est donc village que depuis cent ans, ce qui lui a permis quand même et grâce à son patrimoine gallo-romain et de ville médiévale d'entrer dans l'Association des plus Beaux Villages de France.

Comme le passé historique d'une agglomération comme Charroux fait autant partie de l'existence de ses habitants que leur généalogie, l'Association du Musée de Charroux rappelle que la Charte de franchise de 1245, rééditée lors de la commémoration de 1995 dans sa version originale en ancien français avec la traduction en français moderne est toujours disponible : les exemplaires qui restent encore seront réservés aux Charlois qui n'en disposent pas encore (prix 3 €) au **Musée de Charroux et de son Canton qui – inauguré en 1982 (Prix Chefs d'œuvre en péril, Prix Emile Mâle, Prix Allen) – fêtera en 2022 ses 40 ans d'existence**, occasion pour laquelle nous invitons tous les habitants de Charroux à venir visiter le musée et admirer ses trésors de l'époque gallo-romaine jusqu'au 21<sup>e</sup> siècle...

**En attendant la réouverture, rejoignez-nous et/ou adhérez à l'Association :**

**Site internet : [www.musee-charroux.net](http://www.musee-charroux.net)**

**Facebook : Musée de Charroux en Bourbonnais et Instagram.**



## **YOGA : Saison 2021-2022 au Yoga !**

Comme prévu, nous avons pu recommencer les cours de yoga en septembre, avec 2 cours comme par le passé et toujours avec notre excellente professeure Martine BLIN.

Les cours ont repris au centre de loisirs (près du stade) dans les conditions sanitaires demandées : Pass sanitaire, masque et gel désinfectant, et pour le plus grand bonheur des 36 adhérents, répartis dans les deux cours : 1er cours de 17h à 18h15 – 2ème cours de 18h30 à 19h45.

Les cours ont repris le vendredi 7 janvier 2022

Si vous êtes intéressé(e) par l'un ou l'autre des cours, n'hésitez pas à me contacter :

**Sylviane MEUNIER - tél. 04 70 56 89 73 ou 06 72 50 55 17 ou « [sylvianne.meunier@wanadoo.fr](mailto:sylvianne.meunier@wanadoo.fr) »**

## Club sportif Charlois

Après 25 ans à la présidence du Club sportif Charlois, Patrick DESIAGE a passé la main. Présent tous les dimanches pour jouer, arbitrer ou tout simplement coordonner, il a accompli ces tâches avec beaucoup de passion.

# Merci Dédé.



## Le printemps sera bientôt là ...

Fleurir nos ruelles, nos entrées de maison, l'idée de se retrouver sous la halle pour un échange de plantes vivaces, de semis ! Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie !



## Au revoir Noël !

Cette année encore, malgré cette crise sanitaire et l'annulation du marché de Noël, notre village s'était paré de belles illuminations et décorations.

Avec la participation de bénévoles et d'élus une ambiance féerique et magique a régné sur notre cité ! L'idée de mettre en place un atelier de Noël a même été proposée... donc nous ne manquerons pas de vous en informer !

Les artisans et commerçants de notre village en se regroupant, ont proposé à nos visiteurs une animation très riche, musique, promenade en calèche et la mise en place du jeu de l'ours blanc sans oublier la venue de ce personnage tant attendu à cette période : le père Noël ! Très belle initiative !

Le patrimoine local une fois encore a été mis en valeur, le belvédère a brillé de mille feux ...



La Commission Sociale, s'est retrouvée autour des fourneaux, le samedi 04 décembre, afin de préparer le traditionnel repas de fin d'année offert à nos aînés.

Cette année encore cette rencontre tant attendue n'a pu avoir lieu.

Des paniers repas ont été déposés aux personnes ayant répondu à l'invitation et très chaleureusement de sincères remerciements ont été adressés à l'ensemble des cuisiniers du moment !



Quelques beaux souvenirs des  
derniers jours de 2021 à Charroux  
En vous souhaitant à tous une belle  
année 2022 !





Le plaisir de se revoir en...2022 !